

OCIM

Émergence d'un nouveau
producteur d'or
ASM responsable



Rapport Annuel 2025

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président

3

Le groupe OCIM

5

2025 en bref

7

Un positionnement singulier dans la chaîne de valeur de l'or

8

Une conformité de niveau bancaire appliquée
à la chaîne de valeur de l'or ASM

12

2025 : l'émergence d'un nouveau producteur d'or

16

Une performance marquée par la transformation du modèle économique

22

Les impacts structurels inhérents au modèle OCIM

25



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une année charnière

Ces six dernières années, nous avons accompagné de nombreux acteurs situés tout au long de la chaîne de valeur de l'or. Nous l'avons fait de deux manières : en intervenant en tant que négociant sur les marchés internationaux et en proposant des solutions de financement alternatives, principalement par le biais d'accords de prépaiement. Grâce à ce travail, nous avons approfondi notre expertise sur les aspects techniques, juridiques et ESG du secteur, tout en observant ses dynamiques internes et ses inefficiences. Nous avons aussi constaté qu'une part croissante de l'or mondial provient de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM). Cependant, cette production reste marginale dans les chaînes d'approvisionnement des grands raffineurs, en raison d'un manque de contrôle sur la chaîne en amont.

En 2025, nous avons acquis ce qui est devenu Soleil Metals, notre filiale qui exploite deux unités de traitement de l'or issues de l'ASM dans le sud du Pérou, afin de remédier à ce paradoxe. Au-delà de cet investissement industriel, nous avons mis en place un lien structuré entre ces deux mondes que le marché considère comme incompatibles en créant un parcours de conformité grâce auquel l'or issu de l'ASM peut accéder aux marchés institutionnels dans des conditions documentées, auditées et traçables.

Rien de tout cela n'a été facile. Tout d'abord, nous avons dû rénover et moderniser les installations, qui étaient alors en très mauvais état. Cette tâche a été menée à bien en seulement trois mois par notre équipe péruvienne exceptionnelle, que j'en profite pour remercier et féliciter. Parallèlement, nous avons dû mettre en place de toutes pièces un dispositif complet de conformité et de traçabilité qui applique aux ASM la même rigueur qu'une

« Le premier jalon d’une ambition plus large : démontrer la faisabilité d’une chaîne de valeur de l’or responsable à grande échelle. »

banque impose à ses clients : KYC amont, onboarding des mineurs selon les règles de l’ASM Toolkit du LBMA, surveillance continue et traçabilité. Cette architecture nous permet non seulement de gagner la confiance des acheteurs internationaux les plus exigeants, mais aussi de transformer la situation structurelle des mineurs tout en facilitant leur pleine intégration dans l’économie formelle.

Trois étapes marquantes en 2025 ont démontré la confiance de notre écosystème dans cette architecture. Le 13 mai, OCIM a été admis en tant que membre à part entière du LBMA. Le 23 octobre, Soleil Metals est devenu la première entreprise au monde à être déclarée conforme à la première étape du label “Swiss Better Gold” dans le cadre du nouveau processus d’accréditation spécifiquement conçu par l’association suisse à l’intention des usines de traitement. Enfin, le 21 novembre, nous avons livré les premiers lingots de doré issus de minerais ASM tracés à la raffinerie suisse Argor-Heraeus, accréditée par la LBMA.

Tout cela n’est qu’un début et constitue la première pierre d’une ambition plus large : démontrer la viabilité d’une chaîne de valeur d’or ASM responsable capable de transformer l’amont du secteur à grande échelle. Cette vision est le fondement de notre plan stratégique, qui vise à faire d’OCIM un groupe intégré verticalement et diversifié géographiquement. En attendant, 2026 constituera une année de transition consacrée à la consolidation de ces premières réalisations.

Laurent Mathiot

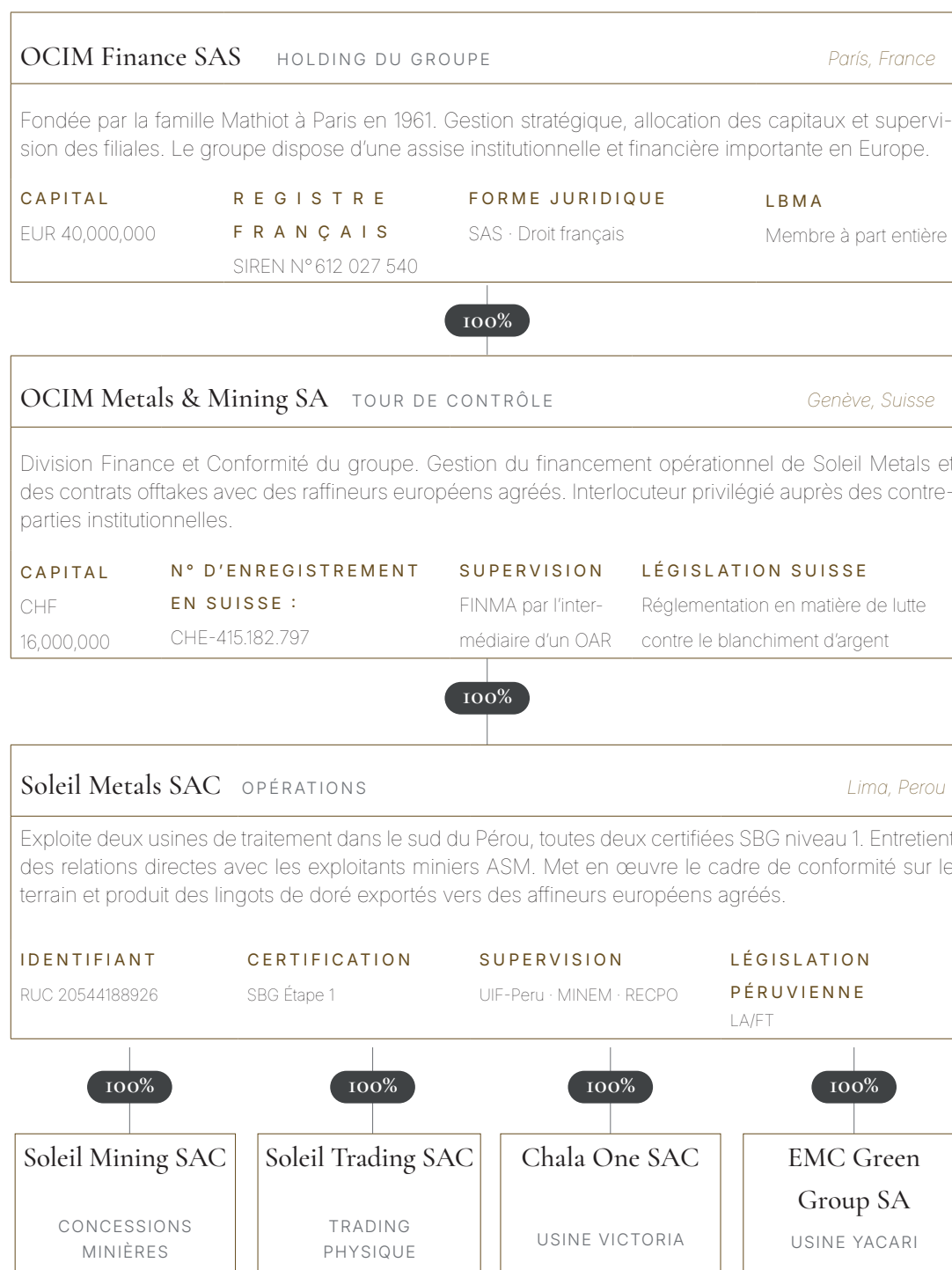
Président-directeur général, Groupe OCIM

Le Groupe OCIM

OCIM est un groupe familial fondé à Paris en 1961. Après s'être progressivement recentré sur la chaîne de valeur de l'or, le groupe opère désormais à travers trois entités complémentaires enregistrées en France, en Suisse et au Pérou.

La stratégie, le financement et la consolidation du groupe sont supervisés par OCIM Finance SAS, dont le siège est à Paris.

La société OCIM Metals & Mining SA, basée à Genève, fait office de tour de contrôle. Elle est chargée de la conformité, des opérations de négoce et du reporting financier. Soleil Metals SA est la branche opérationnelle au Pérou : elle s'approvisionne auprès de partenaires ASM et traite le minerai pour produire de l'or dans ses deux usines situées dans la région d'Arequipa.



Équipe de direction



Laurent Mathiot

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

OCIM Finance SAS · Paris

Incarné la vision du groupe. Définit la stratégie et supervise sa mise en œuvre.



Sophie Nouvel

DIRECTRICE JURIDIQUE

OCIM Finance SAS · Paris

Directrice des affaires juridiques du groupe. Supervise les opérations de fusions-acquisitions et la mise en place du cadre réglementaire des entités.



Vanessa Hungerbühler

RESPONSABLE CONFORMITÉ

OCIM Metals & Mining SA · Genève

Ex-Credit Suisse et UBS. Architecte du dispositif de conformité et du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent. Relations avec le LBMA, SBG et RMI.



Alain Bendahan

DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ

OCIM Finance SAS · Paris

Conseiller stratégique auprès du président. Responsable des mesures de sûreté et de sécurité du Groupe.



Maxime Dentrux

DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE

OCIM Metals & Mining SA · Genève

Supervise la gestion de la trésorerie du groupe, le financement opérationnel de Soleil Metals, ainsi que les relations avec les partenaires bancaires et les affineurs.

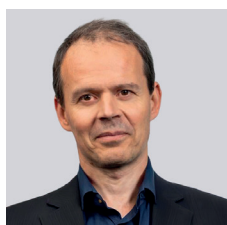


Anne-Laure Branlard

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

OCIM Finance SAS · Paris

Supervise le reporting financier consolidé et veille au respect des normes comptables pour les entités françaises et suisses.

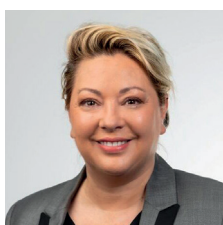


Emmanuel Delarue

RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION

OCIM Finance SAS · Paris

Supervise la stratégie MARCOM du groupe, sa plateforme de contenu, les relations publiques et les partenariats avec les médias.



Laurence Mathiot

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

OCIM Finance SAS · Paris

Supervise le recrutement, les relations avec les collaborateurs et le développement des compétences au sein de toutes les entités.



Ivan Salas

CEO SOLEIL METALS - PÉROU

Soleil Metals SAC · Lima

Supervise l'ensemble des opérations au Pérou, l'équipe locale et le réseau de fournisseurs ASM.



Arnaud Lapière

DIRECTEUR TECHNIQUE

OCIM Finance SAS · Paris

Responsable de l'architecture informatique du groupe et de l'harmonisation des systèmes d'information.



Marco Leonardo

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS - PÉROU

Soleil Metals SA · Lima

Dirige l'ensemble des opérations des usines de traitement et supervise la gestion quotidienne de l'entreprise.



Sonia Lou Alarcon

RESPONSABLE ESG - PÉROU

Soleil Metals SA · Lima

Responsable des questions liées au développement durable, aux critères ESG et aux droits de l'homme chez Soleil Metals.

Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 30 M€ En 2025 ↓ 120 M€ Prévu pour 2026	PRODUCTION D'OR 200 KG En 2025 (sur 6 mois) ↓ 1000 KG Prévu pour 2026	PARTENAIRES ASM 200 Au 31 décembre 2025 CAPACITÉ INDUSTRIELLE 100 000 Tonnes/an
CERTIFICATIONS 2 LBMA & SBG (Niveau 1)	CAPITAUX PROPRES DU GROUPE 40 M€ ENDETTEMENT 0 DETTE NETTE	SOLDE DU GROUPE 250 Au 31 décembre 2025

Étapes clé

1961	●	Création d'OCIM à Paris. Activité initiale : promotion immobilière.
1990	●	Diversification vers des actifs alternatifs, notamment l'or.
2015	●	Arrivée de la nouvelle génération à la tête du groupe.
2019	●	Focalisation sur le négoce des métaux précieux. Lancement d'un programme de financement par prépaiement à destination des chaînes de valeur des métaux précieux.
2025	●	31 mars : Acquisition des deux usines de traitement Yacari et Victoria, dans la région d'Arequipa (sud du Pérou). 13 mai : Adhésion à part entière au London Bullion Market Association (LBMA). 12 juin : Premier achat de minerai auprès de mineurs artisanaux et à petite échelle. 30 juin : Fabrication du premier lingot de doré. Septembre : Première exportation vers des raffineurs certifiés « Good Delivery » par la LBMA. 23 octobre : Certification de conformité à la première phase de l'accréditation Swiss Better Gold. Consolidation des activités péruviennes sous la marque Soleil Metals. 21 novembre : Livraison des tout premiers lingots de doré provenant de minerai ASM tracé à la raffinerie suisse Argor-Heraeus, accréditée par la LBMA.

Vision 2030

- Acquisition de concessions minières au Pérou afin d'augmenter les approvisionnements en minerai et poursuivre l'intégration verticale.
- Duplication du modèle Soleil Metals dans un deuxième pays d'Amérique du Sud.
- Acquisition d'une raffinerie européenne en vue d'une intégration verticale complète.

Un positionnement singulier sur la chaîne de valeur de l'or

OCIM est présent tout au long de la chaîne de l'or artisanal et à petite échelle, depuis les mineurs partenaires jusqu'aux lingots. Pour ce faire, le groupe s'approvisionne, traite, commercialise et livre de l'or extrait de manière responsable et traçable.

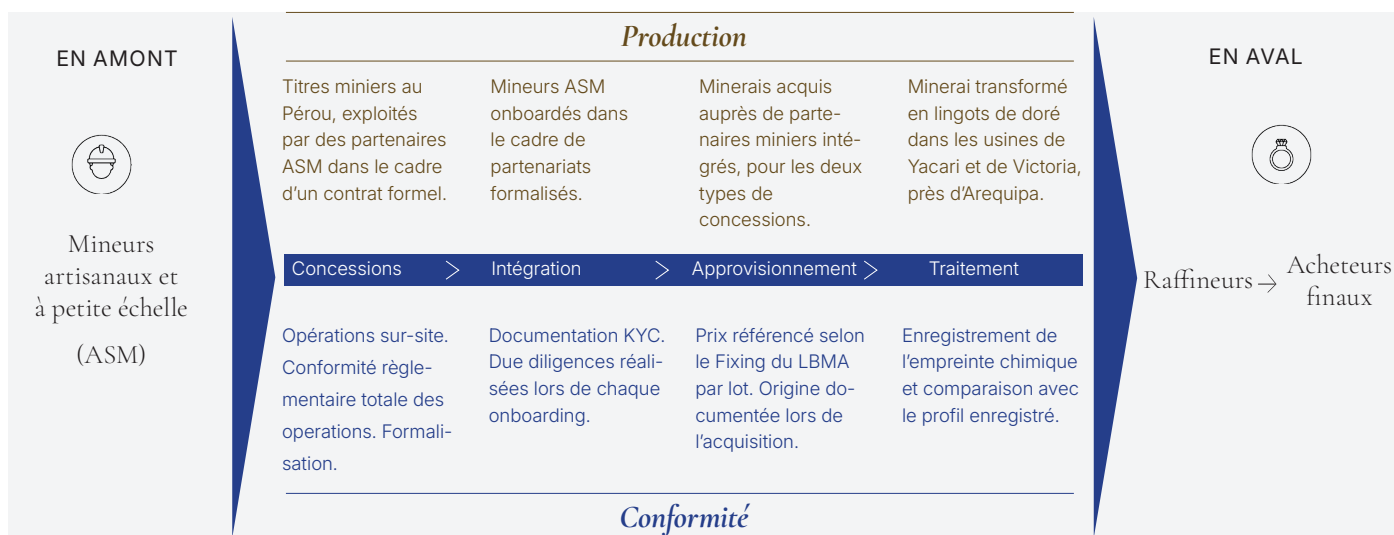
Surmonter un paradoxe

Bien qu'elle représente plus de 20 % de la production mondiale, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle reste structurellement exclue des chaînes d'approvisionnement des grands raffineurs et des acheteurs institutionnels. Le problème réside dans la fongibilité de cette matière première, qui rend impossible la distinction entre l'or extrait et transformé de manière responsable et non responsable.

Cette lacune est avant tout un problème de conformité : aucun lien documenté, vérifiable et traçable ne relie à ce jour ces deux mondes que le marché considère comme incompatibles. Un mineur artisanal des Andes péruviennes et un acheteur institutionnel à Londres ou à Zurich ne partagent ni le même cadre documentaire ou de conformité, ni le même langage commercial.

Un double cadre complémentaire

OCIM a choisi d'aborder cette question en développant une double architecture comprenant, d'une part, un outil industriel de transformation du minerai en lingots de doré et, d'autre part, un cadre de mise en conformité permettant à l'or artisanal et à petite échelle d'accéder aux marchés institutionnels. Cette structure duale répond à un manque de coordination sur le marché : l'imposition d'un cadre de conformité en amont engendre des coûts pour les mineurs sans compensation suffisante, puisqu'ils peuvent vendre au même prix, voire parfois à un prix plus avantageux, à des acheteurs moins exigeants. Le modèle d'OCIM vise ainsi à orienter et à maintenir leur production au sein d'un cadre de conformité vérifiable et exécutoire, et ce jusqu'aux raffineurs agréés « Good Delivery ».



Cuves de lixiviation de l'usine de traitement de Yacari. Ce procédé consiste à dissoudre le minerai livré par les mineurs à l'aide d'une solution de cyanure dans un système en circuit fermé.



Les quatre piliers

Le positionnement d'OCIM repose sur les caractéristiques clés suivantes.

01 **Intégration verticale**

Concessions en propre, usines en propre, activités commerciales en propre, financement en propre. Aucune dépendance vis-à-vis de tiers sur les fonctions critiques. Chaque maillon est placé sous la gouvernance directe du groupe.

02 **Conformité de niveau bancaire**

KYC en amont, boîte à outils ASM du LBMA, surveillance continue et utilisation de la solution de traçabilité xTrace™ pour chaque lot. Les normes documentaires qu'une banque applique à ses contreparties sont transposées en amont à l'approvisionnement ASM.

03 **Relations commerciales à long terme**

Des engagements pluriannuels plutôt que des transactions ponctuelles. Le volume de production, la maturité en matière de conformité et les progrès en matière de formalisation se renforcent mutuellement à mesure que les relations avec les partenaires miniers s'inscrivent dans la durée.

04 **Ancrage réglementaire suisse**

OCIM Metals & Mining est une société de droit suisse, soumise à la surveillance de la FINMA en vertu de la loi suisse sur le blanchiment d'argent (LBA). Le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent qui s'applique aux banques suisses s'applique également à la production et au négoce de métaux précieux.

Une proposition de valeur spécifique pour chaque partie prenante



POUR LES ACHETEURS INTERNATIONAUX

De l'or dont la provenance est documentée, fourni par un partenaire ayant respecté les procédures requises en matière de conformité et de traçabilité. Ces précautions éliminent dès le départ les risques liés à la réputation et les risques juridiques. La provenance devient alors un argument de vente plutôt qu'un élément à dissimuler.



POUR LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Un partenaire engagé auprès des acteurs institutionnels : banques, régulateurs, partenaires technologiques et industriels : membre du LBMA, certification « Swiss Better Gold » niveau 1 (niveau 2 en cours) et audits RMI.



POUR LES PRODUCTEURS ASM

Un prix équitable et transparent. Un accompagnement dans la mise en place de processus de formalisation, plutôt que leur imposition de l'extérieur. Une relation commerciale conçue pour durer et se développer à mesure que la conformité du mineur s'améliore.

Le maillon essentiel des usines de traitement

En mai 2025, le World Gold Council a publié un rapport sur le rôle des usines de traitement dans la chaîne d'approvisionnement de l'or artisanal et à petite échelle, en collaboration avec le cabinet de conseil Levin Sources (*). S'appuyant sur une étude portant sur 14 installations réparties dans six pays, ce rapport reconnaît le rôle central des usines de traitement en tant que plaques tournantes permettant de regrouper l'or provenant de multiples sites, d'en assurer le contrôle et la traçabilité et de l'intégrer aux chaînes d'approvisionnement for-

melles. Lorsqu'elles sont gérées de manière responsable, les usines de traitement peuvent améliorer les taux de récupération, augmenter les revenus des mineurs, réduire l'utilisation du mercure et faciliter la formalisation. Cependant, le rapport énonce des conditions exigeantes que peu d'installations existantes remplissent. Les usines de traitement qui transforment véritablement le secteur se distinguent par une taille critique minimum, un accès au financement, des relations de confiance durables et des conditions de paiement équi-

tables. Le Pérou est cité comme un exemple à suivre, notamment en ce qui concerne la législation, qui autorise l'achat auprès des mineurs en cours de formalisation : la relation commerciale devient dès lors le levier grâce auquel le mineur peut améliorer ses pratiques.

OCIM se positionne comme l'un de ces opérateurs industriels et s'engage à faire des usines de transformation un moteur de transformation de l'ensemble de la chaîne de valeur aurifère ASM.

(*) Le rôle des usines de traitement de l'or dans l'exploitation ASM, édition 2025 – World Gold Council – Levin Sources.

Soleil Metals : le bras opérationnel au Pérou



Soleil Metals SA est la filiale de production d'OCIM et constitue un maillon clé de l'amont de la chaîne de valeur ASM aurifère dans le sud du Pérou. Les activités de la société constituent l'épine dorsale opérationnelle du groupe: elle s'approvisionne en minerai d'or auprès de partenaires issus de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, puis transforme ce minerai en lingots de doré. Ce faisant, les mineurs s'engagent sur un parcours de conformité, faisant passer la traçabilité de simple promesse à réalité vérifiable.

Pour y parvenir, Soleil Metals exploite deux usines de traitement dans la région d'Arequipa: Victoria, dans la province de Caravelí, et Yacari, dans la région d'Arequipa, qui ont une capacité combinée de 450 TPD dans leur configuration-cible. Les zones d'approvisionnement des usines couvrent les gisements artisanaux des provinces d'Arequipa, d'Ica et de Cusco.

Vue aérienne de Victoria.

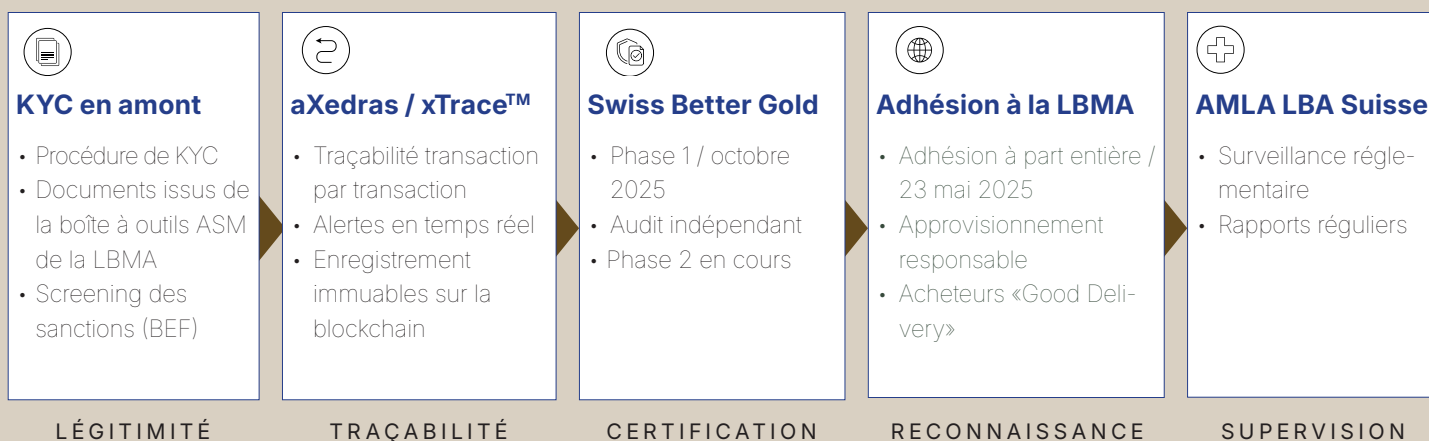


Une conformité de niveau bancaire appliquée à la chaîne de valeur de l'or ASM

OCIM repose sur deux piliers indissociables qui se renforcent mutuellement : « Know Your Customer » (KYC) et traçabilité. Ceux-ci sont gérés dans le cadre d'une gouvernance consolidée en Suisse et validés par des certifications externes. Le principe directeur est simple : appliquer à la production artisanale et à petite échelle d'or la même rigueur que celle que les banques appliquent à leurs clients.

Le parcours de conformité comprend cinq volets : l'intégration et le suivi continu, suivis de trois mécanismes de contrôle et de supervision externes.

Le parcours de Conformité



KYC en amont et suivi continu

Avant le début de toute relation commerciale, chaque fournisseur est soumis à un processus rigoureux de due diligence (KYC), élaboré en collaboration avec Swiss Better Gold, qui intègre les exigences définies par l'ASM Toolkit du LBMA. Ce processus comprend, entre autres, la vérification et la documentation de l'identité du mineur, le recoupement avec les listes de sanctions (OFAC, UE, ONU), la vérification de la validité de son autorisation d'exploitation minière

et la garantie qu'il respecte les exigences ESG, notamment en matière de santé et de sécurité de son installation minière. La réussite du processus de due diligence et d'intégration est une condition préalable à tout achat de minerais. Après l'inscription, les profils de risque et la validité des autorisations d'exploitation minière sont régulièrement réexaminés et des visites sur le terrain sont menées indépendamment des équipes commerciales. L'inscription s'appuie sur le registre REINFO, complété par d'autres pièces justificatives et points de vérification.

Ivan Salas (directeur général de Soleil Metals) lors du Sommet 2026 du LBMA et du WGC sur la durabilité et l'approvisionnement responsable, à Londres.



Traçabilité : la technologie de vérification d'origine (OVT)

Une fois qu'une livraison de minerai est déchargée, son origine est vérifiée chimiquement à l'aide de la solution xTrace™, une technologie de vérification d'origine (OVT) développée par la société suisse aXedras. Plus précisément, son empreinte chimique et métallurgique est enregistrée à l'aide d'un appareil XRF, puis comparée à un profil préalablement enregistré afin de vérifier la conformité de la transaction et de la documenter. Soleil Metals a participé à la phase de test de cette technologie, qui a permis de recenser les profils de près de 300 fournisseurs. En collaboration avec aXedras, le système est actuellement en cours de déploiement, notamment grâce à la conception d'un système automatisé d'alerte en cas d'anomalie proche des outils de surveillance bancaire.

La certification SBG et le programme RMI

La certification Swiss Better Gold (SBG) implique un audit externe des pratiques, des exigences de conformité et un renouvellement périodique. La phase 1, achevée en octobre 2025 à Victoria et Yacari, s'est concentrée sur la conformité ESG des deux usines selon les critères de la SBG applicables aux usines de transformation. Cette phase s'est accompagnée de l'accréditation des premiers exploitants miniers agréés. La phase 2 est actuellement en cours et devrait s'achever en 2026–2027. Elle étend les exigences en amont et comprend 27 critères d'approvisionnement responsable, un audit externe indépendant de chaque exploitant minier inscrit, ainsi que des plans d'assistance technique. Elle aboutira à l'obtention du droit de commercialiser de l'or sous le label SBG. Le programme RMI a été lancé en 2026 et ajoutera une vérification externe indépendante.

Adhésion au LBMA

OCIM est membre à part entière du London Bullion Market Association (LBMA) depuis le 13 mai 2025, ce qui implique le respect à tout moment de son programme « Responsible Sourcing ».

Pour les raffineurs, banques et acheteurs «Good Delivery» membres de la LBMA, cette adhésion atteste d'un niveau d'excellence constant. OCIM participe également au groupe de travail qui a élaboré la boîte à outils ASM du LBMA.

Lutte contre le blanchiment - réglementation suisse

OCIM Metals & Mining SA est une société de droit suisse soumise à la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. En découle l'obligation

de rendre compte à l'autorité de surveillance et de se soumettre à des audits externes annuels. Conformément à l'article 6 de l'ordonnance de la FINMA (LBA-FINMA), une gestion consolidée des risques est également mise en place pour l'ensemble des entités. Le cadre de contrôle appliqué aux activités de négoce à Genève s'étend ainsi aux opérations au Pérou, le risque pays étant géré au niveau du groupe. OCIM est tenue de se conformer à la fois à la législation suisse et à la législation péruvienne, et applique la plus stricte des deux. En cas de conflit entre les opérations et la conformité, les instructions du responsable de la conformité prévalent, conformément aux directives du PDG. Tout incident confirmé est signalé aux autorités suisses. La surveillance suisse au titre de la LBA figure parmi les plus rigoureuses au monde pour un opérateur du secteur des métaux précieux.

xTrace™ - une traçabilité basée sur la blockchain

xTrace™ est une technologie de traçabilité développée par la société suisse aXedras qui combine l'empreinte chimique, l'intelligence artificielle et des appareils d'analyse connectés, tels que le XRF ou l'ICP, afin de confirmer que le matériau présenté correspond bien à la source déclarée. Lors de chaque inspection, l'appareil recueille une vingtaine de données, qui sont transmises à la plateforme cloud d'aXedras, où des réseaux neuronaux comparent le profil obtenu aux profils de référence enregistrés lors de l'intégration du fournisseur. Le résultat (correspondance ou anomalie) est fourni en moins d'une minute, avec un taux de précision supérieur à 98 %, mesuré sur environ 570 000 tests effectués sur des lingots d'or. Les résultats sont archivés et peuvent être intégrés au Bullion Integrity Ledger™ afin d'être partagés avec les contreparties en aval. OCIM fait partie d'un groupe restreint de pionniers aux côtés de trois affineurs accrédités «Good Delivery» par le LBMA, dans le cadre d'une étude de terrain menée au Pérou, dont les résultats ont été présentés lors du Bullion Integrity Forum 2026 à Zurich.



Un opérateur scannant un tas de minerai à l'aide de l'appareil xTrace™ à l'usine de traitement de Yacari.



Vanessa Hungerbühler
DIRECTRICE DE LA CONFORMITÉ
GROUPE OCIM, GENÈVE

“*Nous appliquons à l’or ASM les mêmes normes de conformité qu’une banque suisse.*”

O CIM est un producteur d’or ASM dont la valeur pour ses clients raffineurs accrédités par le LBMA réside dans la garantie que chaque once provient d’une source traçable, audité et responsable. Cette conformité repose sur un processus d’intégration et de due diligence conforme aux normes définies dans le guide « LBMA ASM Toolkit ». Le processus commence par la sélection de la région et de la communauté dans lesquelles l’exploitant minier exerce ses activités. La traçabilité constitue le principal défi. Elle permet de s’assurer que le minerai reçu est bien celui qui a été acheté. Le système d’alerte développé avec xTrace™ signale les divergences d’origine de la même manière qu’une banque signale les transactions inhabituelles. Cette discipline constitue également la base de certifications ESG telles que celle de Swiss Better Gold, comblant ainsi le fossé entre deux mondes longtemps séparés.

“*La conformité est une opportunité de transformer l’exploitation minière à petite échelle.*”

L’équipe chargée de la conformité à Lima travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour identifier les risques et les opportunités d’une transaction, soutenant ainsi le développement des exploitants miniers dans ce processus. Ces informations sont ensuite utilisées dans le cadre de nos procédures de due diligence. Les vingt-deux documents d’intégration ne sont pas perçus comme un fardeau, car la présence régulière des équipes sur le terrain rend ces exigences compréhensibles pour les mineurs et favorise une relation de confiance durable. xTrace™ est encore en cours de déploiement et implique directement le mineur. L’objectif ultime est de les intégrer à un marché qualifié. La phase 2 de SBG sera mise en œuvre par le biais de plans d’amélioration, de formations et d’un accès facilité au financement dans un secteur où le crédit reste rare.



Oscar Pezo
RESPONSABLE DE CONFORMITÉ
SOLEIL METALS, LIMA

2025 : L'émergence d'un nouveau producteur d'or

Six mois se sont écoulés entre l'acquisition des usines de traitement et leur modernisation, avant d'aboutir à une première mondiale. Retour sur un déploiement rapide et déterminé.

OCIM est présent dans le secteur de l'exploitation aurifère artisanale et à petite échelle (ASM) au Pérou depuis bien avant 2025. Dès 2021, le groupe a commencé à financer les activités qui allaient devenir Soleil Metals par le biais d'opérations de prépaiement, devenant ainsi le principal créancier d'Inca One Gold Corp, une société cotée à la Bourse de Toronto (TSX). Lorsque Inca One s'est retrouvée dans l'incapacité d'honorer le service de cette dette, OCIM a dans un premier temps cherché à préserver la société. Elle a accepté cinq restructurations successives et a racheté les créances d'autres parties prenantes dans le but de parvenir à un accord à l'amiable. Ces efforts se sont avérés vains.

MARS 2025

Acquisition de deux installations de traitement dans le sud du Pérou

Le défaut de paiement persistant, OCIM a décidé en 2024 de faire valoir ses sûretés. La procédure judiciaire qui s'ensuivit a abouti à une décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique (Canada) accordant à OCIM la pleine propriété des actions des sociétés détenant les deux usines. L'acquisition, finalisée le 31 mars 2025, concernait Chala One et Kori One (rebaptisées depuis Victoria et Yacari), deux installations dûment autorisées par les autorités locales.

AVRIL – MAI 2025

Remettre les usines en état de marche

Après être devenu l'unique propriétaire des deux usines, OCIM a mené à bien leur restructuration et réalisé d'importants investissements en vue de moderniser les installations, qui étaient tom-

bées en très mauvais état. Une équipe de direction complète a été reconstituée et les bases du nouveau cadre de conformité ont été posées. La pierre angulaire de cette reconstruction a été la nomination d'Ivan Salas au poste de directeur général au Pérou et de responsable de la division Production du groupe en avril 2025. Fort de plus de quinze ans d'expérience dans les secteurs minier et énergétique, dont les cinq dernières années dans la chaîne de valeur de l'or ASM, Ivan Salas connaissait bien les deux usines, qu'il avait déjà dirigées auparavant. Cette décision s'est avérée décisive pour un redémarrage rapide.

L'équipe a ensuite lancé les premières actions de sensibilisation auprès des communautés minières et commencé à rétablir des relations de confiance avec les fournisseurs, les équipes opérationnelles et les mineurs.

MAI 2025

Obtention du statut de membre à part entière du LBMA

OCIM a été admis en tant que membre à part entière du London Bullion Market Association (LBMA), ce qui implique le respect constant de son programme d'approvisionnement responsable. Par ailleurs, Laurent Mathiot, président-directeur général de l'OCIM, participe au groupe de travail du LBMA chargé de l'élaboration de l'ASM Toolkit, le cadre sectoriel dédié à l'or issu de l'ASM.

JUIN – SEPTEMBRE 2025

Achat des premiers minerais, production et exportation du premier doré.

Les premiers achats de minerai ont eu lieu le 12 juin, le premier lingot de doré a été produit le 30

Débris de doré prélevés lors de l'échantillonnage dans la « bóveda » (chambre forte) : chaque lingot est percé en trois points peu profonds afin d'extraire ce matériau, dont environ 0,5 g est utilisé pour vérifier le titre. Le reste, visible ici dans la paume d'une main, est conservé comme contre-échantillon de référence, stocké pendant environ trois mois jusqu'à ce qu'il soit confirmé qu'aucun litige concernant le titre ne survient, après quoi il est refondu lors d'un cycle de coulée ultérieur.



juin et la première exportation vers un affineur agréé « Good Delivery » par la LBMA a eu lieu en septembre 2025.

OCTOBRE 2025

Swiss Better Gold – Étape 1

Les deux usines de Soleil Metals, Yacari et Victoria, ont été certifiées conformes à la phase 1 du standard Swiss Better Gold, sur la base de critères que l'association a spécifiquement définis pour les usines de traitement. À l'issue d'un audit approfondi, cette première étape reconnaît l'engagement des deux sites et leurs efforts pour répondre aux exigences de SBG en matière de protection de l'environnement, ainsi que de conditions de vie et de travail. Cet audit s'est accompagné de l'accréditation initiale de 109 mineurs artisanaux et à petite échelle (ASM), qui sont désormais autorisés à approvisionner les usines dans ce cadre.

Pour les mineurs concernés, l'adhésion à ce programme leur a ouvert un accès sûr et transparent aux marchés internationaux et des conditions de paiement équitables indexées sur le cours Fixing du LBMA. Une prime SBG de 1,35 dollar par gramme d'or fin exporté est imposée en aval, dont une partie servira à financer des projets sociaux et environnementaux. Pour Soleil Metals, cette conformité garantit un approvisionnement responsable en or issu de l'ASM et renforce

sa propre stratégie ESG. Le groupe s'est également engagé dans un plan d'amélioration continue et a déjà lancé la phase 2, qui vise à obtenir la certification complète et le droit de commercialiser de l'or sous le label « Swiss Better Gold », conformément aux 27 critères d'approvisionnement responsable de l'association.

Novembre 2025

Première expédition mondiale d'or issu de l'ASM suivie via xTrace™

Soleil Metals a effectué ses premières livraisons de doré issu de minerai ASM tracé à la raffinerie suisse Argor-Heraeus de Mendrisio, accréditée par la LBMA. Cette traçabilité a été rendue possible grâce à la technologie de vérification xTrace™, développée par la société suisse aXedras.

2026

Une année de consolidation

L'année 2025 a confirmé l'efficacité de l'architecture mise en place : bien qu'il ait été déployé dans un environnement opérationnel difficile, le parcours de conformité a conduit à la première étape de la certification SBG et à une première mondiale en matière de traçabilité. Après ces étapes marquantes, 2026 sera l'année de l'accélération des opérations industrielles.

Après une période de progression graduelle des volumes de minerais traités, passés d'environ 30 à plus de 200 tonnes par jour (TPD) au cours du second semestre 2025, les sites de Victoria et de Yacari sont en bonne voie pour atteindre leur capacité cible de 450 TPD. Ils visent désormais la production d'une tonne d'équivalent-or sur l'ensemble de l'exercice 2026, contre 202 kilogrammes produits pendant les six derniers mois de 2025. Pour soutenir cette augmentation des capacités, l'équipe de Soleil Metals continue d'étendre son réseau de partenaires ASM. Deux nouveaux bureaux ont ainsi été ouverts successivement à Arequipa et à Nazca, à proximité des communautés minières, afin de tisser des liens plus étroits avec les fournisseurs et d'accélérer leur intégration dans le parcours de conformité. Cette expansion s'accompagne de la poursuite de la phase 2 de la certification suisse « Better Gold », prévue pour 2026–2027.

2026 est également une année de préparation. Le groupe pose les bases de l'expansion prévue dans sa vision de long terme, qui consiste à devenir un opérateur géographiquement diversifié et verticalement intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'or responsable. Plusieurs initiatives de croissance externe seront mises en œuvre successivement à partir de la fin de l'année 2026.

Ces initiatives sont de nature diverse :

- Acquisition de concessions minières au Pérou, afin d'augmenter l'apport en minerai provenant des partenaires miniers et de leur offrir des conditions d'exploitation entièrement maîtrisées et légales.
- Création d'une usine de traitement disposant de sa propre concession minière aurifère en Amérique du Sud afin de réaliser une intégration horizontale dans un deuxième pays.
- Prise de contrôle d'une raffinerie européenne, afin de parvenir à une intégration verticale complète, du minerai brut aux métaux affinés à 99,99 %.

Pesage d'un camion de livraison de minerai à l'usine de traitement de Victoria. Chaque camion est pesé à la fois chargé et à vide afin de déterminer le poids de la livraison, avant qu'un identifiant de lot ne soit généré et qu'un ticket de pesée ne soit émis.





Ivan Salas
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE SOLEIL METALS

“
*Nous étions convaincus que nous
construisions quelque chose de différent.*”

Nous avons pris les rênes de l'entreprise trois mois plus tard que prévu. La passation de pouvoir, initialement prévue pour décembre 2024, a finalement eu lieu en mars 2025. Pourtant, dès le premier jour, notre conviction était claire : nous n'allions pas dévier de notre objectif, qui était de fabriquer notre premier lingot d'or avant la fin du mois de juin.

Malgré ce retard, nous avons tenu cet engagement sans faillir. Plutôt que de revoir notre objectif à la baisse, nous avons cherché à améliorer notre niveau d'exécution. Pour y parvenir, nous nous sommes tout d'abord entourés d'une équipe exceptionnelle, composée de personnes expérimentées partageant une vision commune, une ambition sincère et des valeurs solides. Les mois qui ont suivi ont exigé un effort considérable. Nous avons accéléré les processus, mobilisé les équipes, mis en place des solutions technologiques innovantes et surmonté les défis opérationnels sous une pression immense. Chaque service a apporté une contribution supérieure à ce qui lui était demandé. Puis, tous ces efforts ont commencé à porter leurs fruits. La confiance collective a généré une dynamique qui nous a permis d'avancer rapidement et avec détermination.

En juin, nous avons produit notre premier lingot d'or. Au-delà du résultat en soi, cette réussite revêtait une immense valeur symbolique, démontrant qu'une équipe unie autour d'une vision claire pouvait réaliser ce qui semblait improbable, voire impossible, quelques mois auparavant. À partir de ce moment-là, notre conviction que nous étions en train de construire quelque chose de différent n'a cessé de grandir.

Notre vision n'a jamais consisté simplement à produire de l'or. Nous avons l'ambition de devenir une référence en matière de production responsable d'or, en démontrant que rentabilité, traçabilité, durabilité et impact positif peuvent aller de pair.

Ainsi, lorsque je repense à 2025, je ne pense pas seulement aux défis auxquels nous avons été confrontés. Je pense aussi aux personnes qui se sont engagées dans ce projet et à l'énergie qu'elles y ont investie, ainsi qu'à la culture que nous avons commencé à bâtir. Nous avons franchi les étapes que nous nous étions fixées et nous sommes restés fidèles à notre plan stratégique. Avant tout, nous avons démontré qu'avec une vision claire, un leadership fort, de la discipline et une équipe dévouée, les retards peuvent modifier le contexte, mais jamais la destination.

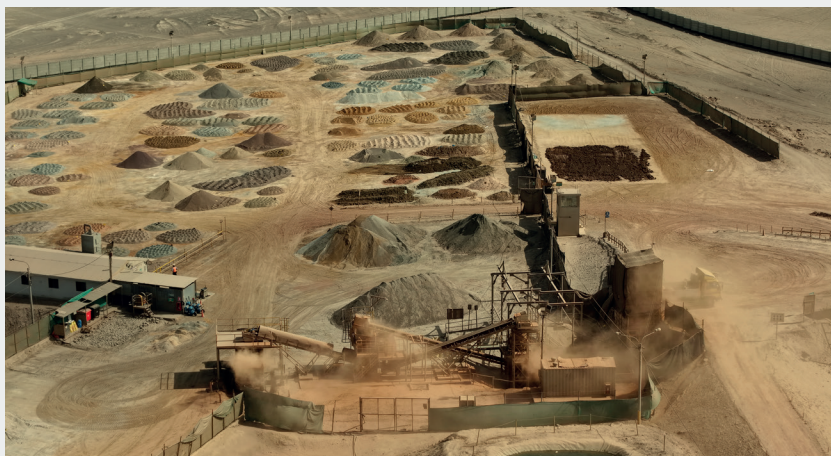
C'est là la véritable réussite de 2025.

Ce qui est actuellement en place

Filiale d'OCIM au Pérou, Soleil Metals opère deux unités de traitement : Victoria, dans la province de Caraveli, et Yacari, dans la région d'Arequipa. Ces usines traitent le minerai acheté auprès d'un réseau d'environ 200 fournisseurs d'ASM actifs dans les provinces d'Arequipa, d'Ica et de Cusco au 31 décembre 2025.

1. Réception et contrôle à l'entrée

Le minerai arrive par lots, rattachés à un fournisseur préalablement onboardé. Chaque lot est pesé et échantillonné et son prix est référencé. Son empreinte géochimique est prise et comparée au profil enregistré lors du référencement via xTrace™. Tout lot présentant des traces de mercure est rejeté. Les lots sont séparés par producteur.



2. Préparation physique

Le minerai est concassé puis broyé afin de libérer les particules d'or. Il s'agit du traitement physique du matériau.



3. Traitement chimique

L'or est dissous par lixivation en circuit fermé, puis fixé par adsorption sur du charbon actif. Le charbon chargé concentre le métal avant sa récupération.



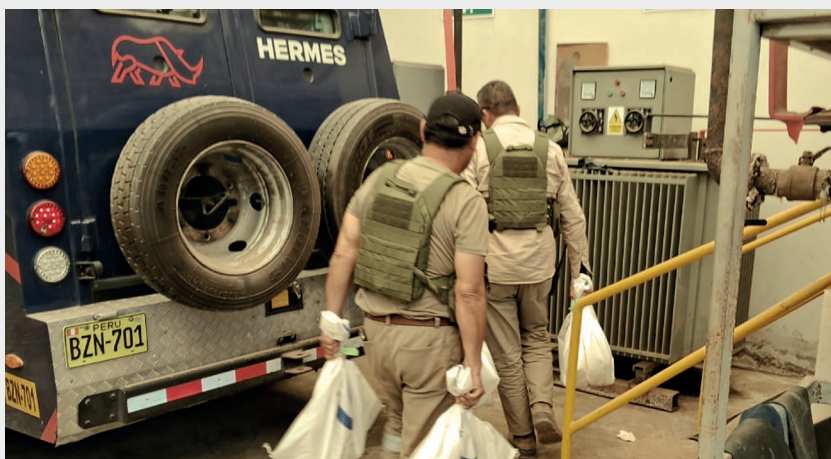
4. Production de lingots de doré.

L'or est désorbé du charbon, récupéré puis coulé en lingots de doré. Les volumes sont réconciliés tout au long de la chaîne.



5. Contrôle de sortie et exportation.

Le doré est analysé et exporté vers des affineurs agréés.



Gestion des déchets dangereux

L'ensemble du processus de production est conçu de manière à empêcher le rejet de toute substance toxique dans l'environnement : la lixivation s'effectue en circuit fermé, l'eau est recyclée et les rési-

dus sont confinés et surveillés. L'absence de mercure dans le processus est une condition préalable à l'acceptation et est vérifiée à la réception.

Une performance marquée par la transformation du modèle économique

D'un point de vue financier, 2025 a été une année de démarrage. Le groupe a acquis deux usines de transformation le 31 mars et les a rénovées entre avril et juin. Bien qu'aucun chiffre d'affaires n'ait été généré avant septembre, la rentabilité opérationnelle a néanmoins été atteinte au cours de l'année. Les résultats financiers de 2025 doivent donc être considérés dans ce contexte. Ils montrent qu'un modèle économique viable et évolutif a pris forme, plutôt que comme un résultat obtenu à pleine capacité.

Chiffre d'affaires structurellement limité en 2025

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2025 s'est élevé à 34,5 millions de dollars. Sa composition reflète la réorientation stratégique du groupe au cours de l'année.

Tout d'abord, il inclut la vente d'or résultant de la résiliation d'un accord de financement offtake d'une valeur de 15 millions de dollars.

Le reste du chiffre d'affaires, d'un montant total de 18 millions de dollars, provient des activités industrielles de Soleil Metals. Il résulte de la vente de 146 kg d'équivalent-or à trois affineurs européens membres de la LBMA, sur les 202 kg produits au cours du second semestre.

Cette activité, qui représente désormais la totalité du chiffre d'affaires du groupe, devrait atteindre environ 140 millions de dollars en 2026 grâce à la montée en puissance de la production, qui devrait s'élever à environ une tonne métrique d'équivalent-or.

Une année rentable pour Soleil Metals malgré des circonstances exceptionnelles

La filiale péruvienne du groupe, Soleil Metals, a réalisé un EBITDA de +1,3 million de dollars en six mois, ce qui équivaut à une marge d'exploitation de 7,2 %. Ce niveau est encourageant, car il a été atteint dans un contexte de redémarrage

de l'ensemble de l'activité. Les coûts fixes ont ainsi fortement augmenté à partir du mois d'avril, tandis que les ventes n'ont commencé à augmenter que progressivement, à partir de septembre. Logiquement, la rentabilité devrait augmenter de manière significative en 2026 grâce à la montée en puissance rapide de la production et du chiffre d'affaires, parallèlement à la stabilisation progressive des coûts fixes.

Investissements importants dans la relance et la modernisation des installations de production

Des investissements d'un montant total de 13 millions de dollars ont été réalisés en 2025. Cet effort se poursuit en 2026 avec un budget CAPEX de 8,5 millions de dollars sur l'ensemble de l'année. Ces investissements sont entièrement financés par les fonds propres du groupe OCIM et se répartissent en deux catégories. La première phase a porté sur des travaux d'entretien urgents et l'achat de petits équipements, dans le seul but de relancer les opérations avant la fin du mois de juin, objectif qui a été atteint avec succès. La deuxième phase, plus ambitieuse et structurelle, a consisté à moderniser les installations de production, qui avaient souffert d'un sous-investissement par le passé, et à augmenter la capacité des deux sites de Yacari et Victoria.

Ces investissements couvrent quatre domaines principaux :

- **Réception du minerai** : amélioration de l'accueil des mineurs à leur arrivée et accélération du traitement initial.
- **Traitement** : acquisition de nouveaux équipements pour augmenter la capacité de production.
- **Laboratoire** : mise en place d'une plateforme numérique évolutive.
- **Infrastructures** : amélioration des hébergements et des services de restauration à destination des équipes de Soleil Metals et des partenaires.

Outre ces investissements en dépenses d'investissement (Capex), le financement du besoin en fonds de roulement devrait augmenter de 7 millions de dollars en 2026 afin de compenser la hausse des achats de minerai auprès des mineurs ASM.

Une campagne de recrutement sur deux fronts

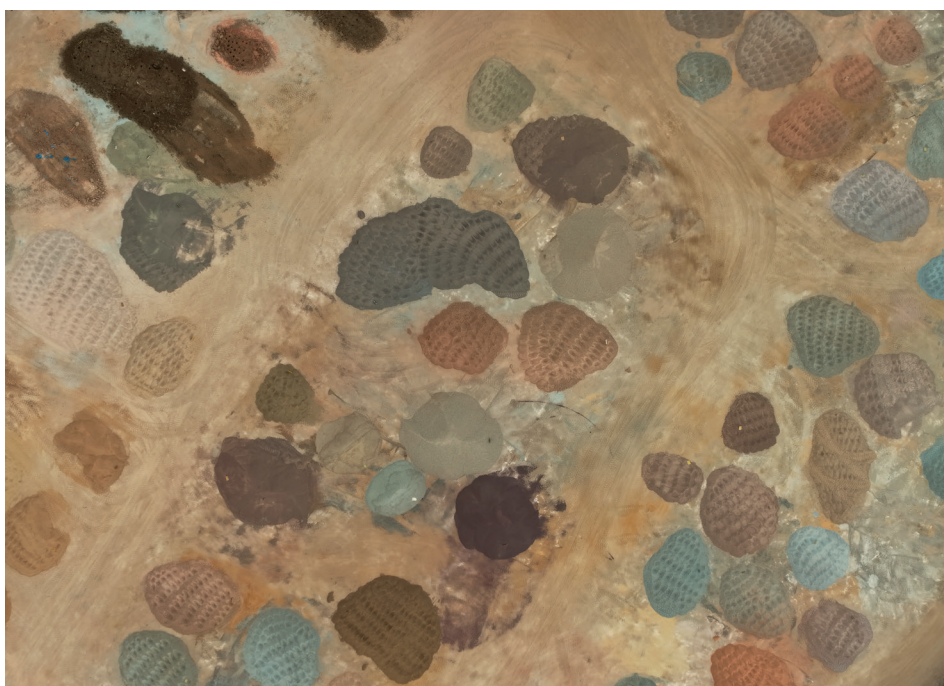
Tout au long de l'année, Soleil Metals s'est efforcé de reconstituer son équipe aussi rapidement que possible. L'effectif est ainsi passé de six employés début avril à 250 à la fin de l'année. La campagne de recrutement a été tout aussi intense auprès des mineurs artisanaux et petits exploitants (ASM) partenaires, dont le nombre s'élevait à 198 au 31 décembre 2025. Ce résultat a été rendu possible grâce aux efforts des équipes commerciales sur le terrain et à la construction, à partir de zéro, d'une solide réputation, en mettant en avant la proposition de valeur unique de Soleil Metals : des pratiques commerciales éthiques, un soutien technique et une aide à la formalisation. Ces efforts se poursuivront en 2026, notamment avec l'ouverture de bureaux de représentation à Arequipa et à Nazca.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

13 M\$
en 2025

8.5 M\$
prévus au budget
pour 2026

Vue aérienne des stocks de minerais de l'usine de traitement de Victoria. Les lots de minerai qui ont été réceptionnés, pesés et auxquels un numéro d'identification a été attribué sont transportés et stockés ici en fonction de leur type et de leurs caractéristiques.





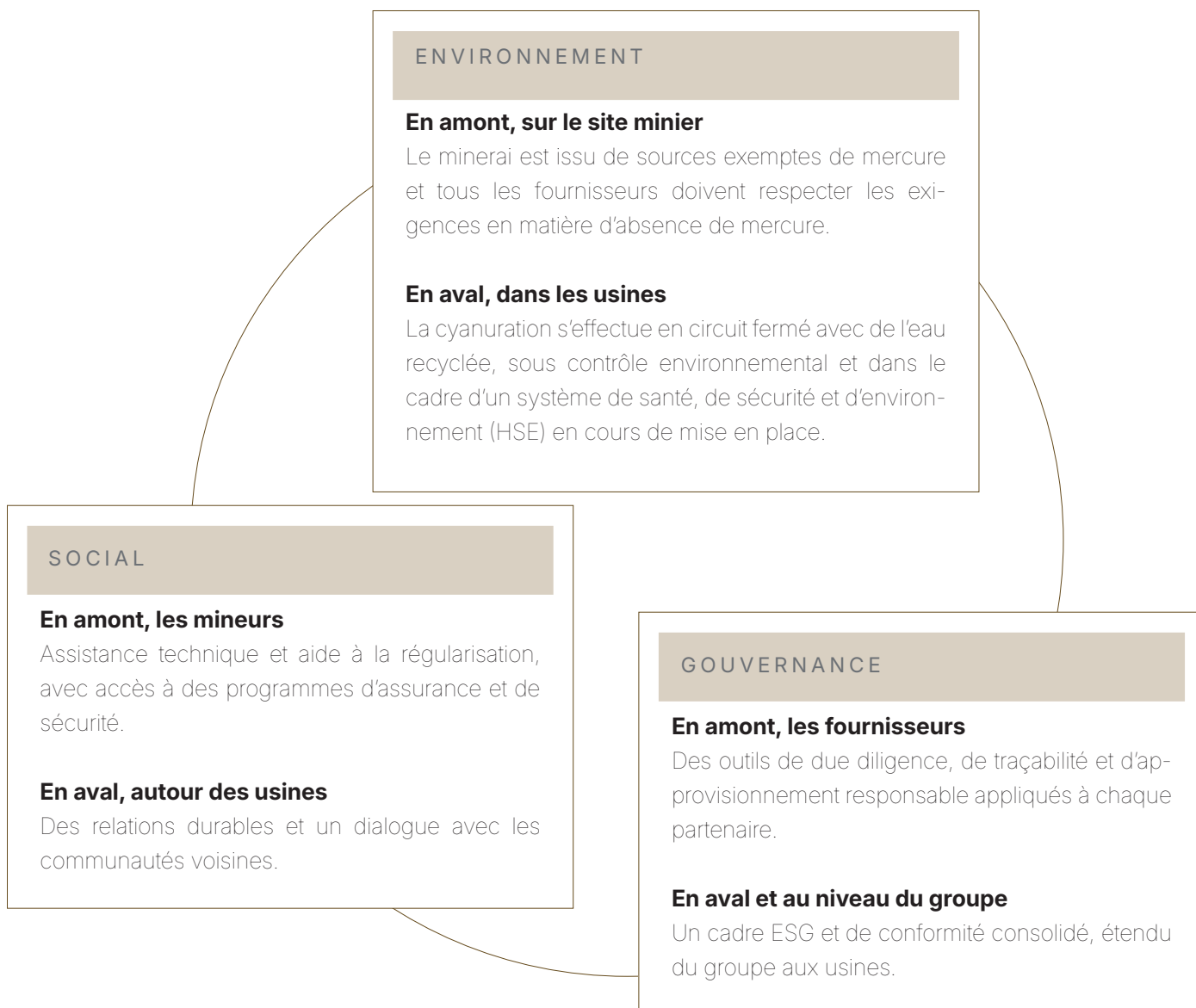
*Derrière chaque once produite
se cache une équipe. Le modèle
d'OCIM ne fonctionne que grâce
au recrutement, à l'implication et
à la fidélisation des femmes et des
hommes qui transforment
le minerai en doré tracé et conforme
aux exigences les plus strictes.*

Impacts structurels inhérents au modèle OCIM

L'impact généré par l'activité d'OCIM découle de son modèle économique-même. Celui-ci est transformateur dans la mesure où il fait de l'élimination des principales externalités du secteur (le mercure, l'économie informelle et les conditions de travail dangereuses) une condition préalable à toute relation commerciale. Un mineur intègre la chaîne en respectant une norme définie et cette norme se renforce au fil du temps à mesure que la conformité, la formalisation et la production gagnent en maturité.

L'impact d'OCIM est amené à se déployer plus massivement à moyen et long terme, à mesure que le groupe se diversifiera verticalement, par le biais de concessions en amont et d'activités de raffinage en aval, et horizontalement, en reproduisant ce modèle dans un autre pays Amérique du Sud. Le groupe mènera à bien cette expansion grâce à l'élaboration d'une stratégie ESG à l'échelle du groupe et à la définition d'objectifs et d'engagements.

Chacune des dimensions suivantes est prise en compte à deux niveaux : en amont, dans les mines des fournisseurs, où OCIM intervient indirectement par le biais des conditions préalables à la relation commerciale, et en milieu de chaîne, dans les usines qu'OCIM possède et exploite, où elle intervient par le biais d'un contrôle direct.



Environnement

EN AMONT, SUR LES SITES MINIERS

OCIM promeut un modèle dans lequel la roche minéralisée est extraite du site minier sans recours à des produits chimiques. L'ensemble du traitement et des opérations métallurgiques est ensuite effectué dans des installations spécialisées, dans des conditions contrôlées. Cette approche permet d'éliminer le recours au mercure dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

300

Partenaires ASM engagés dans le parcours de conformité à la date de publication du présent rapport.

100%

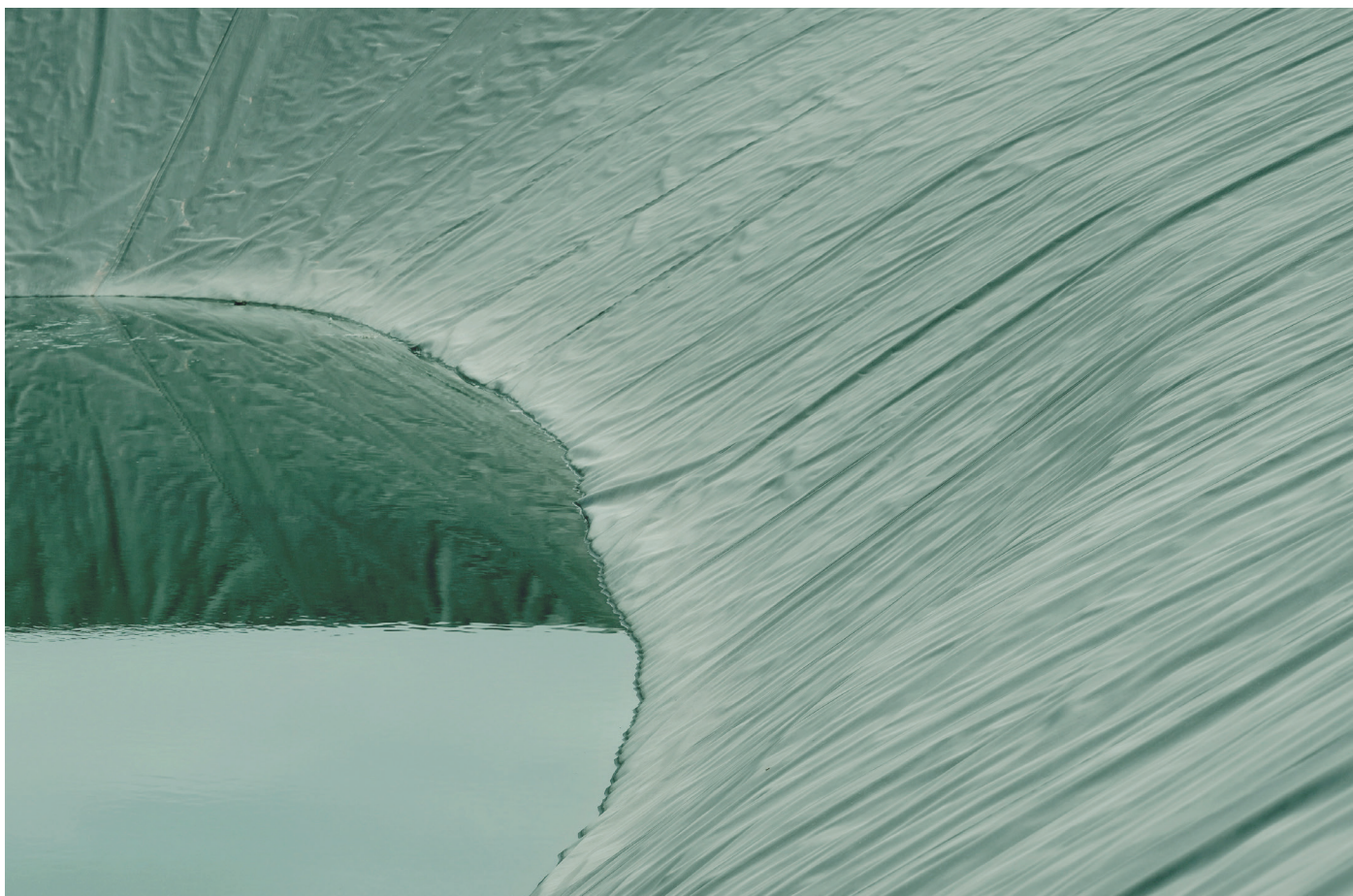
Exigences d'approvisionnement sans mercure appliquées à tous les fournisseurs

SBG

Étape 1 approuvée · Plan de travail de l'étape 2 lancé

Priorités pour 2026

- Renforcer les programmes d'assistance technique qui soutiennent les pratiques minières responsables et la formalisation progressive.
- Développer les activités de vérification sur le terrain et l'engagement des fournisseurs.
- Promouvoir la mise en œuvre des outils d'approvisionnement responsable « Swiss Better Gold » et du LBMA.



Bassins de rétention de résidus. La pulpe issue du circuit de lixiviation se dépose ici. La solution clarifiée est récupérée, réanalysée, puis réintroduite dans le processus. Ce circuit de recirculation en boucle fermée réduit la consommation d'eau douce et de cyanure tout en limitant les effluents.



Charbon actif chargé d'or. Une fois sa capacité d'adsorption atteinte, le charbon passe à l'étape d'élution, où une solution caustique chaude libère l'or, qui repasse en solution sous forme d'éluat à haute teneur.

EN MILIEU DE CHAÎNE, DANS LES USINES

Les deux usines fonctionnent sans mercure et traitent le minerai à l'aide d'un système de lixivation (cyanuration) en circuit fermé. L'eau est recyclée tout au long du processus et des contrôles environnementaux sont appliqués à l'ensemble des opérations. En 2025, l'entreprise a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de contrôles opérationnels et environnementaux, sur l'élaboration de son dispositif Santé, Sécurité et Environnement (SSE) et sur la mise en place d'une culture de sécurité et de prévention. Parallèlement, Soleil Metals a commencé à constituer ses référentiels et à mettre en place un dispositif de reporting environnemental en vue de faciliter la mesure et la publication de ses performances futures. Ceux-ci permettront de suivre l'impact sur les enjeux les plus structurants, tels que le climat, l'eau, la biodiversité, la gestion des déchets et l'économie circulaire.

0

Utilisation du mercure
dans la transformation

55%

Taux de recirculation de l'eau

0

Incidents environnementaux

0

Incident réglementaire

Priorités pour 2026

- Renforcer les systèmes de gestion HSE et ESG, ainsi que les capacités de reporting
- Constituer les référentiels environnementaux et un cadre de reporting
- Réaliser des analyses comparatives et des évaluations de la double matérialité
- Améliorer la gestion de l'eau en augmentant les taux de recyclage au-delà du niveau de référence actuel d'environ 55 %
- Faire progresser les initiatives environnementales liées à la gestion des déchets, à la biodiversité, à l'économie circulaire et au climat
- Lancer une évaluation des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2
- Consolider les programmes de santé, de sécurité et de bien-être destinés aux salariés et aux sous-traitants

En 2025, OCIM a défini et commencé à mettre en œuvre un modèle d'accompagnement visant à renforcer le processus de formalisation des partenaires ASM. Celui-ci comprend une assistance technique, un engagement sur le terrain et des plans d'amélioration progressive destinés à promouvoir des conditions de travail plus sûres, des pratiques minières plus responsables et un meilleur accès aux marchés formels.

300

Fournisseurs ASM

80

Mineurs couverts par le programme d'assurance

20

Groupes miniers participant au programme d'amélioration de la sécurité

154

Bénéficiaires du programme de sécurité

Priorités pour 2026

- Renforcer le soutien aux processus de formalisation des ASM.
- Mettre en place des programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux partenaires ASM.
- Renforcer l'engagement des fournisseurs par le biais de visites sur le terrain et d'une assistance technique.
- Continuer à promouvoir des conditions de travail plus sûres et des initiatives de protection sociale



Employés de Soleil Metals devant les cuves de lixiviation de l'usine de traitement de Yacari.



Animation de la réunion matinale à l'usine de traitement de Yacari.

EN MILIEU DE CHAÎNE, DANS LES USINES

En 2025, Soleil Metals s'est donné pour priorité de renforcer ses relations avec les communautés de Chala et de Yauca, à travers l'instauration d'un climat de confiance et de canaux de communication ouverts. L'entreprise a concentré ses efforts sur la compréhension des priorités locales, la promotion d'un dialogue constructif et la mise en place des fondements d'une stratégie d'engagement à long terme vis-à-vis de ces parties prenantes. Conformément à son engagement à partager la valeur dans les régions où elle opère, l'entreprise a également commencé à évaluer des partenariats potentiels et des initiatives sociales visant à soutenir les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées.

Priorités pour 2026

- Formaliser, puis mettre en œuvre un cadre de dialogue et de gestion sociale.
- Renforcer les relations avec les parties prenantes locales, régionales et nationales.
- Développer des initiatives d'investissement communautaire et de soutien social.
- Établir des partenariats stratégiques pour soutenir les populations vulnérables.
- Promouvoir un engagement constructif par le biais d'associations professionnelles et de plateformes multi-partites.

Gouvernance

EN AMONT, SUR LES SITES MINIERS

En 2025, OCIM a renforcé le cadre de gouvernance qui sous-tend son modèle d'approvisionnement responsable. L'entreprise a conçu et développé des outils visant à améliorer l'engagement des fournisseurs, le suivi et l'amélioration continue. L'une de ces initiatives a été l'élaboration de la boîte à outils « Swiss Better Gold », dont la mise en œuvre progressive est prévue tout au long de 2026. Des travaux préparatoires ont également été lancés afin de faciliter la mise en conformité future avec les exigences de la Responsible Minerals Initiative (RMI), notamment par le renforcement des mécanismes de traitement des réclamations et de reporting.

100%

Fournisseurs soumis à un contrôle des sanctions

Priorités pour 2026

- Renforcer les processus de diligence raisonnable, de suivi et d'approvisionnement responsable vis-à-vis des fournisseurs.
- Développer les activités de vérification sur le terrain et les diagnostics des fournisseurs basés sur le CRM.
- Poursuivre la mise en œuvre de la boîte à outils «Swiss Better Gold» et des programmes d'accompagnement à la formalisation des fournisseurs.
- Poursuivre les actions visant à favoriser l'alignement futur sur les exigences de la Responsible Minerals Initiative (RMI), notamment le renforcement du mécanisme de traitement des réclamations.



Ivan Salas (Directeur général de Soleil Metals), Corine Schirmer (directrice générale de la Chambre de commerce suisse au Pérou), Vanessa Hungerbuehler (directrice de la conformité du groupe OCIM), Paul Garnier (ambassadeur de Suisse au Pérou).



OCIM Metals & Mining SA opère depuis Genève. Cette société de droit suisse est soumise à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et contrôlée en vertu de celle-ci. Cet ancrage constitue le fondement réglementaire sur lequel repose la conformité de toutes les activités du groupe.

EN MILIEU DE CHAÎNE, DANS LES USINES

Le cadre de gouvernance appliqué à l'ensemble du groupe OCIM s'étend également aux activités de Soleil Metals au Pérou. En 2025, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de contrôles opérationnels, le renforcement des processus de conformité et la mise en place des bases d'une stratégie de gestion ESG plus complète, en accord avec la vision à long terme du groupe.

SBG

Certification de niveau 1
obtenue

LBMA

Cadre d'approvisionnement
responsable appliqué

RMI

En cours

ESG

Cadre de gestion en
cours d'élaboration

Priorités pour 2026

- Mettre en œuvre l'architecture de gouvernance ESG du Groupe.
- Mettre en place des comités ESG, de développement durable et opérationnels.
- Élaborer des politiques, des procédures et des systèmes de gestion favorisant l'intégration des critères ESG.
- Renforcer les pratiques de reporting et de communication ESG, notamment par des analyses comparatives et des évaluations de double matérialité.
- Favoriser le dialogue et la collaboration à l'échelle du secteur grâce au lancement du Comité des usines de traitement des minerais au sein de la Société nationale des industries (SNI), sous l'égide de Soleil Metals, afin de soutenir les améliorations juridiques et réglementaires qui renforcent les capacités de l'ASM, favorisent l'inclusion financière et contribuent à réduire les risques tout au long de la chaîne de valeur.



Sonia Lou Alarcon

RESPONSABLE ESG - SOLEIL METALS

“
*Notre objectif est de créer
de la valeur pour toutes les parties
prenantes de notre chaîne de valeur.*”

Chez Soleil Metals, nous considérons le développement durable comme le seul moyen de mener nos activités et d'assurer leur succès sur le long terme. Nous sommes convaincus qu'une exploitation minière responsable ne peut exister que si elle crée de la valeur pour les personnes et stimule l'amélioration continue de l'ensemble de ses performances environnementales, sociales et de gouvernance. L'une de nos priorités consiste à accompagner le processus de formalisation des petits producteurs avec lesquels nous travaillons. Nos équipes vérifient le respect d'un seuil d'exigences minimales, renforcent les capacités et aident les producteurs à s'intégrer dans une chaîne d'approvisionnement responsable et transparente. Nos usines de Yacari et de Victoria jouent un rôle central dans ce travail, en servant de un point de rencontre entre la production responsable, la traçabilité, la conformité et l'accès aux marchés internationaux, où les normes de développement durable ne cessent de se renforcer. Les personnes sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous valorisons l'engagement de nos employés, sous-traitants et partenaires, et nous continuons à renforcer notre culture de la sécurité, fondée sur la prévention et l'entraide. Nous encourageons le respect des droits de l'homme tout au long de la chaîne afin de prévenir le travail des enfants, le travail forcé et d'autres violations. Nous considérons les communautés situées à proximité comme des voisins et des partenaires de développement et mettons avec eux des programmes voués à créer de la valeur partagée à long terme. En matière d'environnement, nos usines mettent l'accent sur l'efficacité et l'amélioration continue, notamment via une utilisation rationnelle de l'eau, une gestion responsable des résidus miniers et l'élimination du mercure. Nous élaborons actuellement notre référentiel ESG, qui porte notamment sur le climat, l'eau, les déchets et la performance sociale afin de mesurer nos impacts de manière plus transparente. Notre approche s'aligne sur les lignes directrices de l'OCDE, de « Swiss Better Gold » et d'autres normes liées à l'approvisionnement responsable. Une évaluation continue de la double matérialité guidera nos priorités et nos futurs rapports de développement durable, créant ainsi de la valeur pour toutes les parties prenantes de notre chaîne de valeur.

Vision 2030

Les bases ont été posées en 2025, et la phase d'accélération de « Vision 2030 » débutera en 2026-2027. Dans le cadre de cette feuille de route, l'OCIM deviendra l'un des principaux producteurs mondiaux d'or issu de l'ASM responsable, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le plan « Vision 2030 » repose sur trois priorités industrielles et deux engagements transversaux.

Renforcer l'activité principale

L'excellence opérationnelle est la priorité absolue à chaque étape, de la réception du minerai et de la préparation jusqu'à la production de lingots dorés

Augmenter l'apport en minerai

Afin d'accroître la capacité de traitement au Pérou, le groupe continuera à recruter de nouveaux mineurs et à rechercher des concessions à haute teneur.

Se développer à l'international

L'expansion se fera dans deux directions :

- en aval, par l'acquisition d'une raffinerie européenne
- à l'horizontale, en reproduisant le modèle de Soleil Metals en Amérique du Sud.

Renforcer les engagements en matière de conformité

Maintenir un engagement sans faille envers les normes SBG, RMI et LBMA.

Renforcer la sécurité et la responsabilité sociale

La sécurité des personnes et le développement à long terme des communautés constituent un engagement permanent pour l'ensemble du Groupe.

Vue aérienne des installations de Victoria





30 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
France

Rue du Rhône 49
1204 Genève
Suisse

Avenue José Pardo, 200
Miraflores, Lima 15074
Perou